

## Bulletin d'info du collectif CGT FAPT Télévente

### LES HORAIRES :

#### ■ ■ ■ DES VICTOIRES MAIS PAS DE CONSENSUS

Malgré l'ajout de certains scénarios proposés par La CGT, toutes les propositions n'ont pas été acceptées.

✚ LA CGT dénonce le fait que la direction n'accepte pas un début de vacation à 8h30 et les 45mn de pause déjeuné pour le bien-être de l'agent mais surtout pour rester dans « leur cadre ».

La direction nous a écouté mais ne nous a pas entendus !

#### Prochaines dates à retenir :

- 14 Novembre : CHSCT
- 14 Novembre après-midi : ETC pour présentation des scénarii
- 30 Novembre : Comité technique
- Décembre : communication au CSRH des nouveaux horaires + Communication inspection du travail
- Fin Décembre : affichage réglementaire des horaires collectifs qui seront mis en œuvre à compter du 2 Janvier 2024

### LES CONGÉS :

#### ■ ■ ■ NE CÉDEZ PAS À LA PRESSION MANAGÉRIALE !

#### Rappel : RE : Repos exceptionnels

Tout agent a droit à 3 jours de repos exceptionnels (RE) pour une année de service accompli. Les RE sont attribués le 1<sup>er</sup> novembre de l'année.

Ils sont utilisables uniquement entre le 1<sup>er</sup> novembre de l'année N et le 30 avril de l'année N+1.

✚ LA CGT exige une organisation du temps de travail permettant à chaque salarié de CONCILIER VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE

**La CGT exige un réel dialogue social avec des informations précises!**

Suivez-vous sur notre blog: <https://televentecgt.reference-syndicale.fr/>

Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D

Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)

